

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 35

N°203

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 18 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 octobre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaients présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamilia, LENZI Ling, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés : BIDAL Damien ,LENOURY Nadia .

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Fethi CHOUDER
Madame Sozig NEDELEC
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Rachid ZAIRI

Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Magali CHERET
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER

Secrétaire de séance : Silvère ROZENBERG

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Approbation de l'installation d'une patinoire temporaire. Autorisation de recourir au mécénat pour l'opération de financement de l'opération.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2541-12 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'acceptation des dons et legs ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 238 bis relatif aux dons ouvrant droit à réduction d'impôts ;

Vu l'instruction fiscale BOI-BIC-RICI-20-30-10-20-20160803 publiée le 03 août 2016 précisant les conditions juridiques, administratives, et financières du mécénat d'entreprise ;

Considérant la politique conduite par la Commune en matière d'accès pour tous à des activités sportives et culturelles de qualité, gratuites ou à très bas prix ;

Considérant que depuis plusieurs années, une patinoire de plein air a été installée sur la place de l'Hôtel de Ville, rue de la Commune de PARIS, dans le cadre d'un partenariat administratif, financier, logistique entre des entreprises du territoire, des associations adhérant aux valeurs et objectifs rappelés ci-dessus, et la Commune elle-même, et considérant qu'à chaque reprise, la fréquentation par les habitants a été très forte et a révélé le vif intérêt du public pour cet événement sportif et festif ;

Considérant que pour l'hiver 2017-2018, l'organisation d'une nouvelle édition de cet événement par la Commune s'inscrit dans la poursuite des objectifs rappelés ci-dessus ;

Adoption à l'unanimité par 41 pour

DELIBERE :

DECIDE l'organisation par la Commune, au cours de l'hiver 2017-2018, d'un événement sportif, festif et culturel comportant à titre principal l'installation d'une patinoire de plein air sur la place de l'Hôtel de Ville, rue de la Commune de PARIS,

AUTORISE la Maire à solliciter auprès d'entreprises, de fondations et d'associations, des dons aux fins de financer cette action, sous le régime juridique et fiscal du mécénat, et à signer les conventions à ce nécessaires.

Reçu en préfecture le : 20/10/17
Publié le : 20/10/17
Certifié exécutoire : 20/10/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

